

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 09 mars 2026

Le **09 mars 2026** à 20h, le Conseil municipal de Saint Laurent d'Onay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à St Laurent d'Onay sous la présidence de Mme CHEVROL Nadine, Maire.

Présents : 8

CHEVROL Nadine, **COHET** Daniel, **DOREY** Odile, **MARCON** Françoise, **MASSON** Serge, **POUZIN** Chantal, **SEYVET** Sabine, **VANARET** Laurence.

Absents représentés :

SENERCHIA Fabrice représenté par **POUZIN** Chantal

MOREL Jean Pierre représenté par **COHET** Daniel

Nbre de votants : 10

Secrétaire de séance : Françoise MARCON

Mme CHEVROL ouvre la séance à 20H04 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

Approbation du PV du Conseil municipal du 20 janvier 2026 :

Mme le Maire demande s'il y a des observations à noter sur le PV du Conseil municipal du 20 janvier 2026. Aucune remarque n'est formulée, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve ce PV.

	Délib N°	Objet
1	05-2026	Vote du CFU 2025
2	06-2026	Affectation du résultat
3	07-2026	Vote des taux d'imposition 2026
4	08-2026	Vote des subventions aux associations
5	09-2026	Investissement 2026
6	10-2026	Approbation du BP 2026
7	11-2026	Demande de subvention SDED menuiseries maison THOMÉ
8		Avenant convention GDS : ajournée
9		Informations diverses

1- Délibération 05-2026 : Vote du CFU

Madame le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2024, le compte de gestion et le compte administratif ont fusionné en un Compte Financier Unique.

Présentation du CFU.

Résultat de l'année :

CFU 2024 : Commune de Saint Laurent d'Onay

Dépenses fonctionnement	104 492,28 €
Recette fonctionnement	183 569,75 €
Résultat de l'année	79 077,47 €
Part affectée investissement	20 297,31 €
Résultat antérieur	194 180,71 €
Résultat définitif	252 330,87 €
Dépenses investissement	148 677,72 €

Recettes investissement	79 070,65 €
Résultat de l'année	- 69 607,07 €
Résultat antérieur	- 20 297,31 €
Résultat définitif	- 90 534,38 €
Résultat fonctionnement-investissement	161 796,49 €

Echanges :

Mme Le Maire sort pour le vote.

Quelques précisions sont apportées concernant certaines dépenses.

Pou r	Contre	Abs	Sens du vote
9	0	0	Adopté à l'unanimité Le conseil municipal, sous la présidence de M. COHET Daniel, à l'unanimité des membres présents approuve le CFU, tel que résumé ci-dessus.

2. Délibération N°6-2026 : Affectation du résultat

Le Compte Financier Unique 2025 présente un excédent de fonctionnement de 79 077,47€.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

Un excédent de fonctionnement de : 79 077,47€

Un excédent reporté de : 173 253,40€

Soit un **EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024** de : **252 330,87€**

Un déficit d'investissement de : 90 534,38€

Soit un **besoin DE FINANCEMENT** de : **90 534,38€**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT **252 330,87€**

AFFECTATION complémentaire EN RÉSERVE (1068) **90 534,38€**

RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) **161 796,49€**

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit 90 534,38€

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité. Le Conseil municipal Décide : - D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit : RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT 252 330,87€ AFFECTATION complémentaire EN RÉSERVE (1068) 90 534,38€ RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 161 796,49€ Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit 90 534,38€

3. Délibération N° 7-2026 : Vote des taux d'imposition 2026

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avant le vote du budget primitif 2026, il y a lieu de fixer les taux de taxes d'imposition.

- TFPB (Foncier bâti) : 26,15 % en 2025
- TFPNB (Foncier non bâti) : 54,22% en 2025
- TH (Taxe d'habitation pour les résidences secondaires) : 10,60 % en 2025

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal a voté une petite augmentation des taux en 2024. La commune a des taux inférieurs à la moyenne départementale, malgré tout, Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Echanges :

Les bases augmentent chaque année, ce qui explique l'augmentation des impôts fonciers.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de maintenir les taux des taxes directes locales pour 2026 pour la commune de Saint Laurent d'Onay : <ul style="list-style-type: none"> • TFPB (Foncier bâti) : 26,15 % • TFPNB (Foncier non bâti) : 54,22 % • TH (Taxe d'habitation pour les résidences secondaires) : 10,60 %

4. Délibération N° 8-2026 : Vote des subventions aux associations

Mme le Maire liste les subventions demandées par les différentes associations :

Nombre d'habitants : 158

- ADMR : 347,60 € (2,20 € / hab)
- SANTE HTE HERBASSE : 347,60 € (2,20 € / hab, suivant convention)
- ACCA : 150 €
- BIB des 4 : 395,00 € (2,50 € / hab) suivant convention)
- ABRICOT : 0 €
- Comité d'animation : 0 €

Soit 1240 € au total.

Echanges :

L'association Action Santé Haute Herbasse a licencié la coordinatrice, le montant de la subvention est prévu conformément à la convention mais suite à une réunion du CA, elle pourrait évoluer.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes et de prévoir ces sommes au budget 2025 : <ul style="list-style-type: none"> • ADMR : 347,60 € (2,20 €/hab) • SANTE HTE HERBASSE : 347,60 € (2,20 € /hab, suivant convention) • ACCA : 150 € • BIB des 4 : 395 € (2,50 €/hab) suivant convention Et autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

5. Délibération N°9 - Dépenses d'investissement 2026

Présentation du tableau des projets avec les montants à prévoir au BP.

Echanges :

Concernant l'église, le plus urgent est de refaire le toit de la sacristie et les 2 pans.

L'électricité de l'église est à refaire intégralement pour la mettre aux normes. L'électricité des logements doit également être mise aux normes.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le conseil municipal VALIDE les investissements cités au tableau présenté.

6. Délibération N° 10-2026 : Vote du Budget Primitif 2026

Madame le maire présente le budget prévisionnel 2026 préparé par la commission des finances, le document étant distribué à chaque membre du Conseil municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à **336 836 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à **214 890 €**

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2026 de la commune arrêté comme suit : <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</u> Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 336 836 € <u>SECTION D'INVESTISSEMENT :</u> Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 214 890 € Et autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

7. Délibération N° 11-2026 et 12-2026: Approbation du devis - Demande de subvention SDED menuiseries maison THOMÉ

Le remplacement des fenêtres de la maison THOMÉ a été fait par étape. Il reste toutes les fenêtres de la façade EST et SUD au 1^{er} étage pour un montant de 10 993,21 € TTC.

Le devis de l'entreprise PROSTYL d'un montant de 10 993,21 € TTC, répartis comme suit :

- App C : 6 fenêtres 5 471,04 HT - 6 565,25€ TTC
- App D : 2 fenêtres 2 413,83 € HT - 2 896,60 € TTC
- App A : 1 fenêtre 1 275,30 € HT - 1530,36 € TTC

Total : 9 160,17€ HT – 10 993,21 TTC

Demande de subvention au SDED à hauteur de 20 % soit 1 832 €.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal <ul style="list-style-type: none">- Accepte le devis de l'entreprise PROSTYL pour le remplacement des fenêtres de la façade est et sud 1^{er} étage de la maison THOMÉ pour un montant de 9160,17€ HT – 10 993,21 TTC- Autorise Mme le maire à demander les aides financières auprès du SDED.

8. Avenant convention GDS : ajournée

9. Informations diverses :

- Point gendarmerie : chaque année, le chef de la brigade de Romans vient présenter les statistiques de la commune.
- COSOLUCE : la délibération reportée n'a pas lieu d'être, il s'agit de fonctionnement. Hébergement sur trois lieux en France.
- Photovoltaïque : présentation sommaire d'un éventuel projet. Une présentation au prochain conseil, voire à la population, est à prévoir.
- Recollement des archives : information.
- Graveuse restauratrice des monuments funéraires : lecture de la lettre de présentation de son activité.
- Tableau des présences pour tenue du bureau de vote.
- DECI : une réunion destinée aux conseillers municipaux a eu lieu le 19 février pour présenter les insuffisances et les travaux nécessaires à réaliser pour une couverture incendie suffisante. Les priorités ont été listées, des conseils seront demandés aux pompiers. Une nouvelle présentation sera faite après la mise en place du nouveau conseil municipal.

La séance est levée à 21H32.

PV approuvé lors du Conseil Municipal du

Le Maire

Le secrétaire de séance